

Guide pratique

d'éthique commerciale pour partenaires commerciaux

Table des matières

1. L'intégrité en tous points.
2. Qu'est-ce que le FCPA ?
3. Quelles attentes vis-à-vis des partenaires commerciaux de Roxell ?
4. Exemples de comportement illégal ou douteux.
5. Comment signaler un comportement illégal ou douteux ?

1. L'intégrité en tous points

L'intégrité fait partie des valeurs fondamentales de Roxell.

Tous les partenaires commerciaux de Roxell sont tenus d'agir dans le respect des normes légales, morales et éthiques les plus strictes. Cela signifie respecter les lois régissant les activités commerciales de Roxell, ainsi que se plier à l'intégralité des procédures et règlements de Roxell.

Ce guide pratique sert de référence pour les politiques de Roxell reprises plus en détail dans le Code de conduite commerciale de CTB, qui s'applique à Roxell en tant que filiale de CTB. Ce guide ne se substitue pas au Code. Chacun est tenu d'en connaître la teneur, en plus de mettre en avant les valeurs, la déontologie, les politiques et la ligne de conduite de Roxell. Pour obtenir le Code de conduite commerciale, veuillez consulter notre [site web](#) ou vous adresser au Responsable Commercial Régional.

Quiconque détenant des informations concernant un comportement illégal ou immoral a la responsabilité de le signaler sans attendre.

2. Qu'est-ce que le FCPA ?

Le FCPA (Foreign Corrupt Practices Act) interdit aux sociétés et à leurs responsables d'influencer qui que ce soit par des paiements ou des avantages personnels.

Concrètement, cela se traduit de deux manières :

1. au travers de dispositions anti-corruption;
2. au travers de dispositions relatives à la comptabilité et à l'établissement de registres.

Le FCPA s'applique à :

- / tout résident ou citoyen des États-Unis et à toute société (filiales comprises) de droit américain;
- / toute personne présentant un lien plus ou moins fort avec les États-Unis et commettant des actes de corruption à l'étranger, que cette personne soit physiquement présente sur le sol américain ou non;
- / aux actes d'entreprises et de ressortissants américains favorisant des paiements frauduleux où que ce soit dans le monde - même les paiements effectués complètement en dehors des États-Unis.

Cela signifie que le FCPA est également applicable aux sociétés telles que Roxell et à ses partenaires commerciaux.

3. Quelles attentes vis-à-vis de partenaires commerciaux de Roxell?

Toutes les partenaires commerciaux sont tenues d'agir de manière à refléter l'esprit qui sous-tend les politiques et les valeurs de Roxell.

Cela signifie que les comportements suivants sont interdits:

- / vol, fraude, détournement, malversation et/ou transformation de biens appartenant à Roxell;
- / corruption;
- / falsification de documents;
- / destruction de documents (sauf dans les cas autorisés par Roxell);
- / divulgation d'informations confidentielles (sauf dans les cas autorisés par la loi);
- / abus, divulgation ou distribution d'informations étant la propriété de Roxell ou de tiers;
- / manquement dans l'application de procédures de sécurité et dans l'utilisation d'équipements de sécurité;
- / harcèlement et/ou violence;
- / discrimination;
- / conflit d'intérêts;
- / non-respect du droit antitrust, du droit de la concurrence et/ou du droit sur les valeurs mobilières;
- / malhonnêteté, abus d'informations privilégiées, déformation des faits ou toute autre pratique déloyale.

4. Exemples de comportement illégal ou douteux.

- / transaction financière (ou tout autre avantage de nature différente) d'une société à un tiers afin d'en retirer un avantage commercial déloyal;
- / vente par une société d'un produit Roxell dans un pays touché par un embargo des États-Unis ou de l'Union européenne;
- / relation commerciale d'une société exerçant pour le compte de Roxell dans laquelle les liens et/ou les activités de la société qui ne concernent pas Roxell évoquent un apparent manquement éthique;
- / présentation par une société d'informations erronées sur son organisation.

5. Comment signaler un comportement illégal ou douteux ?

Veillez vous adresser à votre Responsable Commercial Régional ou à tout autre membre de la direction de Roxell.

Valeurs de Roxell: Intégrité, Confiance, Respect, Esprit d'équipe, Motivation, Ouverture d'esprit

ROXELL® BELGIUM

+32 (50) 72 91 72

info@roxell.com

ROXELL® USA

+1 417 845 6065

info.usa@roxell.com

ROXELL® MALAYSIA

+603-5121 7150

info.malaysia@roxell.com

ROXELL® RUSSIA

+7 495 983 3015

info.russia@roxell.com



filiale de CTB, société de Berkshire Hathaway